

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 5 juin 2025

DCM N° 25-06-05-14

**Objet : Soutien au rayonnement des compagnies messines : accompagnement au Festival d'Avignon.**

La Ville de Metz souhaite s'associer pour la huitième fois consécutive au dispositif Parcours Avignon Off de la Région Grand Est dont l'objectif est de soutenir la diffusion des compagnies régionales qui participent au Festival Off d'Avignon prévu du 5 au 26 juillet 2025.

Dix compagnies représentant la vitalité artistique et culturelle du territoire ont été sélectionnées par le jury régional et se produiront dans des lieux emblématiques du festival. Dans la sélection, deux compagnies sont messines :

- Le Théâtre à Spirale dirigée par Jean Boillot, avec son spectacle « Quatre mains, l'Adolescence de l'Art #2 » qui sera programmé au 11, espace de référence pour la création contemporaine ;
- La Mandarine Blanche dirigée par Alain Batis, avec son spectacle « l'Enfant de verre » proposé à l'espace Présence Pasteur.

Le dispositif régional permet aux compagnies messines invitées d'accroître leur visibilité auprès du public et des professionnels du spectacle vivant et de développer la diffusion de leurs projets dans toute la France et à l'étranger.

Pour rappel, lors de l'édition 2024, les compagnies messines invitées (compagnie 22, compagnie Pardès Rimonim, et en parallèle du dispositif régional, Corps In Situ, avec le soutien de la Ville de Luxembourg) ont élargi leur réseau auprès de directeurs de salles et de programmateurs de festivals. À titre d'exemple, la pièce « D'après les ruines » des Pardès Rimonim a été présentée à 165 professionnels dont 100 programmateurs du Grand Est et a connu des retombées presse significatives avec une visibilité nationale et internationale (coup de cœur de Télérama, articles de L'Humanité, RFI, TV5 monde et RFI Monde).

Il est proposé au Conseil Municipal de s'associer à nouveau à l'opération avignonnaise afin de promouvoir la présence de ces deux compagnies messines et leur permettre d'effectuer ce déplacement festivalier exceptionnel en les soutenant à hauteur de 5 000 euros (soit 2 500 euros par compagnie).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2541-12, L. 1611-4 et L. 2311-7,

**VU** les demandes de subvention formulées par diverses associations culturelles pour 2025,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Metz attache une grande importance à la création et à la diffusion du spectacle vivant, poursuit son adhésion à la démarche de coopération avec la Région Grand Est sur le dispositif de soutien à la diffusion au Festival Off d'Avignon,

**CONSIDÉRANT** que deux compagnies messines ont été sélectionnées pour participer au Festival d'Avignon, ce qui leur permet de bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance nationale et internationale rejaillissant favorablement sur la notoriété de la Ville de Metz,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE SOUTENIR** les compagnies messines Le Théâtre à Spirale et La Mandarine Blanche sélectionnées par la Région Grand Est pour participer au Festival d'Avignon.
- **D'ATTRIBUER** des subventions en 2025 pour un montant total de 5 000 euros aux associations culturelles suivantes :

Le Théâtre à Spirale	2 500 €
La Mandarine Blanche	2 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle  
Commissions : Commission Culture  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions